



2015_B670

OBJET : Ressources - Commande publique - Autorisation de signer un marché relatif à la fourniture de vêtements de travail pour les agents de la CPA – Lot 1 (n°2015M081)

Le 17 décembre 2015, le Bureau de la Communauté d'Agglomération du Pays d'Aix s'est réuni en session ordinaire à l'espace Aixagone à Saint-Cannat, sur la convocation qui lui a été adressée par Madame le Président de la Communauté d'Agglomération le 11 décembre 2015, conformément à l'article L.5211-1 du Code général des collectivités territoriales

Etaient Présents :

JOISSAINS MASINI Maryse, président – ALBERT Guy, membre du bureau, Jouques – AMIEL Michel, vice-président, Les Pennes-Mirabeau – ARDHUIN Philippe, membre du bureau, Simiane-Collongue – BARRET Guy, membre du bureau, Coudoux – BOULAN Michel, membre du bureau, Châteauneuf-le-Rouge – BRAMOULLÉ Gérard, vice-président, Aix-en-Provence – BURLE Christian, membre du bureau, Peynier – CANAL Jean-Louis, membre du bureau, Rousset – CESARI Martine, membre du bureau, Saint-Estève-Janson – CHARRIN Philippe, membre du bureau, Vauvenargues – CIOT Jean-David, membre du bureau, Le Puy-Sainte-Réparate – CORNO Jean-François, membre du bureau, Rognes – CRISTIANI Georges, vice-président, Mimet – DAGORNE Robert, vice-président, Eguilles – de SAINTDO Philippe, membre du bureau, Aix-en-Provence – DELAVET Christian, membre du bureau, Saint-Antonin-sur-Bayon – FABRE-AUBRESPY Hervé, vice-président, Cabriès – FERAUD Jean-Caude, vice-président, Trets – FREGEAC Olivier, membre du bureau, Peyrolles-en-Provence – GACHON Loïc, vice-président, Vitrolles – GALLESE Alexandre, vice-président, Aix-en-Provence – GERARD Jacky, vice-président, Saint-Cannat – GROSSI Jean-Christophe, membre du bureau, Aix-en-Provence – GUINIERI Frédéric, membre du bureau, Puyloubier – JOISSAINS Sophie, membre du bureau, Aix-en-Provence – JOUVE Mireille, membre du bureau, Meyrargues – LAGIER Robert, membre du bureau, Meyreuil – LEGIER Michel, membre du bureau, Le Tholonet – LHEN Hélène, vice-président, Fuveau – MALLIÉ Richard, vice-président, Bouc-Bel-Air – MANCEL Joël, membre du bureau, Beaurecueil – MARTIN Régis, membre du bureau, Saint-Marc-Jaumegarde – MEÏ Roger, vice-président, Gardanne – MERCIER Arnaud, vice-président, Venelles – PELLENC Roger, vice-président, Pertuis – RAMOND Bernard, vice-président, Lambesc – SERRUS Jean-Pierre, membre du bureau, La Roque d'Anthéron – TALASSINOS Luc, membre du bureau, Gréasque

Excusé(e)s avec pouvoir :

PIZOT Roger, membre du bureau, Saint-Paul-lez-Durance, donne pouvoir à ALBERT Guy

Excusé(e)s :

FILIPPI Claude, membre du bureau, Ventabren

Monsieur Gérard BRAMOULLÉ donne lecture du rapport ci-joint.

02_5_05

BUREAU DU 17 DECEMBRE 2015

Rapporteur : Gérard BRAMOULLÉ
Co-rapporteur : Philippe de SAINTDO

Politique publique : Ressources

Thématique : Commande publique

Objet : Autorisation de signer un marché relatif à la fourniture de vêtements de travail pour les agents de la Communauté du Pays d'Aix – lot n°1 (n° 2015M081)

Décision du Bureau

Mes Chers Collègues,

Le présent rapport a pour objet le renouvellement des marchés de fourniture de vêtements de travail et d'équipements de protection individuelle destinés aux personnels du service des piscines, du lac de Peyrolles et de la collecte de la Communauté du Pays d'Aix. Dans un souci de bonne gestion des deniers publics, les besoins de différents services ont été recensés, mutualisés et ont ainsi permis de lancer une large consultation dans le cadre d'une procédure d'appel d'offres ouvert comportant 2 lots.

Exposé des motifs :

Objet du marché :

Le marché concerne la fourniture de vêtements de travail et d'équipements de protection individuelle destinés aux personnels du service des piscines, du lac de Peyrolles et de la collecte de la Communauté du Pays d'Aix.

Économie du marché :

Allotissement, tranches et variantes:

La consultation a fait l'objet d'un allotissement en application de l'article 10 du Code des marchés publics. Elle a été décomposée en 2 lots :

LOT N°	INTITULE
1	Vêtements de protection individuelle et de signalisation haute visibilité
2	Vêtements de représentation

La consultation n'ouvrirait pas aux candidats la possibilité de présenter des variantes. Le marché n'est pas décomposé en tranches.

Durée des marchés :

Les marchés prennent effet à compter de leur date de notification pour une période de 12 mois.

Ils sont reconductibles tacitement 3 fois pour une période identique.

Mode d'exécution des marchés :

Conformément à l'article 77 du Code des marchés publics, les marchés s'exécutent par bons de commande, émis en fonction des besoins dans la limite des seuils annuels suivants :

LOT N°	INTITULE	MIMIMUM ANNUEL HT EN €	MAXIMUM ANNUEL HT EN €
1	Vêtements de protection individuelle et de signalisation haute visibilité	110 000	220 000
2	Vêtements de représentation	50 000	80 000

Prix:

Les prix sont fermes la première année et révisables annuellement à la date anniversaire de la notification du marché sur demande du titulaire.

Montant des marchés :

Les prestations seront rémunérées par application des prix du Bordereau aux quantités réellement exécutées. Le montant total pour chacun des lots s'inscrira dans la limite des seuils minimum et maximum indiqués ci-dessus.

Estimations des marchés :

Estimation annuelle :

Pour le lot n° 1 : 145 000 euros HT.

Pour le lot n° 2 : 60 000 euros HT.

Mise en concurrence :

Au vu de ce qui précède, c'est la procédure de l'appel d'offres ouvert qui a été retenue et à cet effet, un avis d'appel public à la concurrence a été adressé aux journaux suivants :

JOUE

BOAMP

LA PROVENCE

et sur le profil acheteur: achatpublic.com.

Les critères pondérés de jugements des offres étaient les suivants :

Prix : 60 %

Valeur technique : 40 %

La Commission d'Appel d'Offres, réunie le 11 décembre 2015, a décidé :

- d'attribuer le marché n°2015M081 à la société GEDIVEPRO pour un montant estimatif annuel non contractuel tiré du DQE de 151 913,16 € TTC, sachant que le montant définitif du marché sera le résultat des prix unitaires du BPU appliqués aux quantités réellement exécutées dans la limite des seuils annuels minimum et maximum.

- de déclarer infructueux le lot n°2 au motif que le pouvoir adjudicateur n'a reçu que des offres irrégulières.

Visas :

VU l'exposé des motifs ;

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L 5211-10 ;

VU le Code des marchés publics pris en ses articles 10, 33, 57 à 59 et 77 ;

VU la délibération n°2014_A088 du Conseil communautaire du 22 mai 2014 modifiée par la délibération n°2014_A184 du Conseil communautaire du 14 octobre 2014 déléguant une partie des attributions du Conseil au Bureau et notamment de prendre toute décision concernant la conclusion et l'autorisation de signer des marchés et des accords cadres de travaux, de fournitures et de services, passés selon une procédure formalisée ainsi que toute décision concernant leurs avenants et tous contrats relevant de la commande publique (à l'exception des marchés subséquents d'accords cadres passés selon une procédure formalisée et des délégations de services publics), lorsque les crédits sont inscrits au budget ;

VU la décision de la Commission d'appel d'offres en date du 11 décembre 2015 ;

Dispositif :

Au vu de ce qui précède, je vous demande, Mes Chers Collègues, de bien vouloir :

- **APPROUVER** les pièces des marchés susvisés, telles qu'elles ressortent de la procédure menée ;
- **AUTORISER** Madame le Président ou son représentant à signer le marché n°2015M081 relatif au lot 1 « **Vêtements de protection individuelle et de signalisation haute visibilité** » attribué à la société GEDIVEPRO pour un montant estimatif non contractuel de 151 913,16 € TTC, sachant que le montant définitif du marché sera le résultat des prix unitaires du BPU appliqués aux quantités réellement exécutées ;
- **DIRE** que les dépenses en résultant seront prélevées : section de fonctionnement du budget de la CPA, fonction 812, nature 60636 qui présente les disponibilités nécessaires pour les Vêtements de protection individuelle et fonction 812, nature 60636 qui présente les disponibilités nécessaires pour les Vêtements de représentation.

OBJET : Ressources - Commande publique - Autorisation de signer un marché relatif à la fourniture de vêtements de travail pour les agents de la CPA – Lot 1 (n°2015M081)

VU la délibération n°2014_A088 du 22 mai 2014, modifiée, portant délégation d'attributions au Bureau ;

Après en avoir délibéré, le Bureau de la Communauté du Pays d'Aix adopte à l'unanimité le rapport qui précède et le transforme en délibération.

Le Président de la Communauté du Pays d'Aix
Maryse JOISSAINS MASINI

17 DEC. 2015